

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 novembre 2018**

Objet : Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à quatorze heures et quinze minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatorze novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :37 (dont 7 procurations) -126 voix

Votants : 37 Pour - 126 voix

Sont présents :

Mr Alain AUZEMERY – 1 voix
Mr Jean-Marie BOST – 6 voix
Mr Didier BARDET – 1 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix
Mr Arnaud BOULESTEIX – (suppléant de Mr Yves Raymond) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (procurateur donné à Mr Alain Lagarde) – 1 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre COUTAUD – (procurateur donné à Mr Pierre Chevalier) – 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) – 2 voix
Mr Laurent GUINARD – 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Francis LATRONCHE – (suppléant de Mr Pierre Vergnolle) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Jean-Luc LEGER – 1 voix
Mr Didier MARCELLAUD – (Procurateur donné à Mr Patrick Duroux) – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER – (procurateur donné à Mr J.P. Bernardie) – 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mme Hélène ROME – 6 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurateur donné à Mme Hélène Faivre) – 6 voix
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr Sylvain Gaudy) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (procurateur donné à Mr Pierre Désarménien) – 1 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (Procurateur donné à JM Bost) – 15 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Mathieu Hazouard) – 15 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président Tulle Agglo
Président Département Corrèze
Président de la CC du Pays de Lubersac - Pompadour
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Présidente Département Creuse
Conseiller Départemental de la Corrèze
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC du Pays de Nexon Monts de Chalus
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Présidente Département Creuse
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) – 6 voix
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Vice-Président Département Creuse
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Briance Combade
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L2121-21, L1414-1/-2, L1411-5, D1411-3/-4/-5, L2121-21
- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Composition de la CAO :

La CAO est composée :

- du **Président** et de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

A noter qu'en référence à l'article L1414-2 du CGCT, le recours à un système de vidéo-conférence lors des séances des commissions d'appel d'offres est possible.

Rôle de la CAO :

La CAO n'intervient de façon obligatoire qu'à l'égard des marchés publics dont le montant fait franchir les seuils européens qui correspondent à ceux des **procédures formalisées**.

Son rôle décisionnel se limite désormais au choix du titulaire du marché c'est-à-dire l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et à l'examen des projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% pour les marchés publics soumis à cette instance.

Règles d'élection des membres de la CAO:

Les **règles de composition et d'élection** (nombre de membres, mode de scrutin, présentation des listes, quorum) sont **unifiées avec** celles des commissions de délégation de service public.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

Sur le même fonctionnement que la Commission de DSP, et en référence à la délibération N°488 du 14 juin 2016, il est prévu que les membres du comité syndical désirant présenter une liste, devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la C.A.O.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2018

Application agréée E-legalite.com

7

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 37 (dont 7 procurations) représentant 126 voix

Nombre de suffrages exprimés : 126

Votes blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 64

La liste obtient 126 voix

Sont élus membres de la Commission de d'Appel d'Offres :

- **Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER son représentant**

Membres titulaires :

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Yves RAYMONDAUD**
- **Jean-Pierre BERNARDIE**

Membres suppléants :

- **Alain AUZEMERY**
- **Vincent TURPINAT**
- **Alain LAGARDE**
- **Vincent JALBY**
- **Nady BOUALI**

Par ailleurs, siègent à la Commission d'Appel d'Offres avec voix consultative :

- **le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL**
- **un représentant du ministre chargé de la concurrence**
- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



Attestation de dépôt en préfecture de la demande de reconnaissance de l'état de mariage

Le 06/12/2018, à 14h00, a été reçu en préfecture de la demande de reconnaissance de l'état de mariage de M. et Mme.

M. et Mme. ont été reconnus comme mariés par acte de mariage en date du 06/12/2018.

Le mariage a été célébré à la mairie de la commune de [Nom de la commune] le 06/12/2018.

Le mariage a été célébré en présence de [Nom de la commune] et de [Nom de la commune].

M. et Mme. ont été reconnus comme mariés par acte de mariage en date du 06/12/2018.

Le mariage a été célébré à la mairie de la commune de [Nom de la commune] le 06/12/2018.

Le mariage a été célébré en présence de [Nom de la commune] et de [Nom de la commune].

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a date. The signature appears to be a full name.